

Cap sur le digital

Se lancer et réussir ses premiers pas dans le digital

Les quatre atouts

Cap sur le Digital

- 1 Un accompagnement sur mesure
- 2 Une intervention concentrée dans le temps
- 3 Un plan d'action opérationnel défini en fonction de vos priorités
- 4 Une démarche mise en œuvre par un consultant référencé par l'Opcommerce

L'essor du numérique **bouleverse les attentes et les comportements des consommateurs**. Pour rester compétitives, les entreprises du commerce doivent adapter leurs organisations, leurs méthodes et leurs pratiques.

Vente en ligne, relation clients, distribution multicanal, chaîne logistique, conduite du changement, systèmes d'encaissement...

L'Opcommerce accompagne les entreprises dans l'élaboration de leur stratégie à travers Cap sur le digital.

Entreprises concernées

Toutes les entreprises adhérentes à l'Opcommerce, **avec une priorité pour les entreprises de moins de 50 salariés**.

Une démarche en 3 étapes

L'accompagnement est réalisé par un cabinet spécialisé, sur une durée de 4 à 5 jours :

- 1 **Audit de vos outils web** existants et pratiques numériques
- 2 **Co-construction d'un plan d'actions** : feuille de route digitale intégrant une vision à court et moyen termes
- 3 **Accompagnement opérationnel** à la mise en œuvre du plan d'action

Modalités de financement

- **Entreprises de moins de 50 salariés** : l'Opcommerce finance 100 % de la démarche.
- **Entreprises de 50 salariés et plus** : financement sur les fonds de l'entreprise selon des tarifs négociés par l'Opcommerce auprès des organismes de formation sélectionnés. Possibilité de cofinancement sur certaines régions.

Quelques exemples de projets numériques

- Digitalisation des processus de l'entreprise
- Amélioration de la circulation de l'information
- Développement d'une solution e-commerce
- Communiquer grâce aux réseaux sociaux
- Améliorer sa productivité grâce aux outils collaboratifs

100 % de la démarche Cap sur le digital est prise en charge par l'Opcommerce (dans la limite de l'enveloppe allouée par son Conseil d'administration) pour les entreprises de moins de 50 salariés



En savoir +

- > Guide des bonnes pratiques "Se lancer dans le digital"
- > Contactez votre Conseiller www.loppcommerce.com (Espace Nous contacter)